

Le 16 décembre 2010,
le conseil municipal a adopté le budget prévisionnel pour 2011,
à l'unanimité moins 2 contre et 3 abstentions.

Monsieur Kern y a déploré les conséquences difficiles de la politique de l'État.

Il n'a pas rappelé que cette politique découle des lois de décentralisation—régionalisation initiées par les gouvernements de « gauche plurielle », et poursuivies par tous les gouvernements ; elles font porter aux communes, ainsi qu'aux départements, le poids des transferts de « charges » qui relevaient auparavant de l'État et de la solidarité nationale.

Cette politique est accélérée par le gouvernement, engagé – avec ses relais à tous les niveaux, de droite comme de « gauche » – dans la course à la « réduction des déficits publics » exigée par les critères de Maastricht et les marchés financiers... et relayée par tous les partis institutionnels.

Monsieur Kern indiquait : *« comme conseiller général, je vois que l'État veut nous réduire à gérer à la place de l'État sans aucune marge de manœuvre, avec un budget d'investissement qui diminue d'année en année, nous réduisant à ne nous occuper que des personnes âgées dépendantes, des chômeurs, de l'aide sociale ».*

L'État doit 640 millions d'euros au département de Seine-Saint-Denis...

... mais la majorité PS du Conseil général a décidé qu'elle trouverait sa « marge de manœuvre » dans les poches des habitants, en réalisant 36 millions d'euros d'économies sur le dos de la population du département :

- suppression de subventions à de nombreuses associations sportives et culturelles (l'association Livre aux trésors est sacrifiée, et avec, tout le travail en direction des jeunes du département) ;
- suppression de la subvention pour la carte Imagin'R des lycéens et étudiants ; pour les zones 1-3, il en coûte maintenant 414 € aux familles d'élèves non boursiers !
- suppression de la subvention à la carte Amethyste pour les personnes âgées. Son prix est passé de 15 à 40 € le 1^{er} juillet, soit 166% d'augmentation !
- suppression du coupon informatique qui permettait aux enfants entrant en sixième de bénéficier d'une aide financière, de 20 à 400 €, pour l'achat d'un ordinateur ;
- non renouvellement de 70 contrats de personnels non titulaires, le département faisant appel à une société d'intérim pour les missions courtes...

Et dans le même budget, le Conseil général avec la voix de monsieur Kern¹ a voté une augmentation de 6% de la part départementale des impôts locaux (+ 13% en deux ans !).

« s'occuper des personnes âgées dépendantes, des chômeurs, de l'aide sociale », dit monsieur Kern...

¹ Et le seul vote contre de Jean-Jacques Karman, conseiller général (Gauche communiste) d'Aubervilliers

Et cela, dans une situation où les factures de gaz, d'électricité ou de transports augmentent sans arrêt ! Dans une situation où le chômage frappe lourdement la population, et 25 % des jeunes de nos cités...

Est-ce sur ces bases que tous se précipitent pour solliciter un nouveau mandat de conseiller général lors des élections cantonales de mars 2011 ? Un élu prétendant réellement défendre les intérêts de la population, ne doit-il pas remettre en cause de telles décisions, et y compris son propre vote ?

**Pour le rétablissement des subventions supprimées,
pour la défense des services publics,
participez à la délégation unitaire, et au rassemblement organisé à
l'initiative du POI,
devant le Conseil Général le 12 janvier 2011 (15 h)**

Nous ne pouvons évidemment que nous féliciter de la non augmentation des taux communaux des taxes d'habitation et foncières à Pantin.

Mais vous devez savoir que :

● le conseil municipal a supprimé deux dispositions favorables aux parents ayant des enfants en crèche municipale : le ½ tarif pour le deuxième enfant, et le plafond maximum au-delà duquel la facture n'augmente plus. La Caisse nationale d'Allocations Familiales, engagée dans une politique de réduction de ses dépenses, conditionne ses subventions à l'application d'un plafond bien supérieur (+ 800 €, augmenté de 2% tous les ans), et à la fin du ½ tarif.

Mais aucune construction de nouvelle crèche municipale en vue, pour répondre aux besoins des jeunes parents...

● alors qu'aucun programme de construction de logements HLM n'est prévu cette année, le *plan d'ajustement structurel* imposé par la CGLLS² (19 millions d'euros en quatre ans à la charge de Pantin), voit la Ville verser 3,6 millions d'euros en 2011 au compte du « protocole d'aide au rétablissement de l'équilibre » de Pantin Habitat.

Ce protocole interdit notamment d'engager tout nouveau programme de construction pendant 5 ans, pour rétablir l'équilibre financier de l'office HLM.

Comment comprendre, alors que plus de 5000 demandes de logement HLM restent en souffrance à Pantin, que le conseil municipal unanime se soit enchaîné à un tel protocole le 1er avril 2010 ?

² Caisse de garantie du logement locatif social – organisme de tutelle sur les offices publics de HLM et les collectivités